

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>10 Les droits et les devoirs</b> 10.2 Le droit civil	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

Numéro du livre	Intitulé du livre
Livre 1	Conventions relatives au travail.
Livre 2	Réglementation du travail.
Livre 3	Placement et emploi.
Livre 4	Groupements professionnels.
Livre 5	Conflits du travail.
Livre 6	Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail.
Livre 7	Dispositions particulières à certaines professions.
Livre 8	Dispositions spéciales outre-mer.
Livre 9	De la formation professionnelle continue.

Tableau 444 – La décomposition du droit du travail en livres

- Le préfixe indique s'il s'agit d'une loi – **L** –, d'un règlement – **R** – ou d'un décret – **D**.
- Le premier chiffre désigne le numéro du livre.
- Le second chiffre désigne le numéro du titre.
- Le troisième chiffre désigne le numéro de l'article.
- Le quatrième chiffre désigne la révision de l'article.

.. Par exemple, **L. 122-9** du **Code du travail** concerne une loi du livre **Conventions relatives au travail**, titre 2, article 2 et révision 9.

Il existe deux classifications des lois :

- G**
- **Le droit objectif.**  
Il est en rapport avec la société dans sa globalité, ses intérêts et sa stabilité.
- G**
- **Le droit subjectif.**  
Il est en rapport avec un individu en particulier i.e. attaché au sujet, ses intérêts et sa défense.

## 10.2 Le droit civil

### 10.2.1 Les personnes juridiques

**G** Une **personne juridique** peut acquérir et jouir de ses droits subjectifs – attachés à l'individu –, dispose de libertés, de pouvoirs mais aussi des devoirs. Voici les personnes juridiques :

- **Un individu.**
- **Un groupement d'individus déclaré en société.**  
Nous parlons alors de **personne morale** représentée par une ou plusieurs personnes physiques.

Il existe donc les entreprises individuelles et les entreprises en société.

**G** Les droits subjectifs de la personne juridique, qui lui sont attribués dès sa naissance, voire dès sa conception, se décomposent en :

- **Les droits extra-patrimoniaux.**  
Il concerne la liberté de mouvement, de se marier, son intégrité physique et morale ainsi que son état civil :